

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2020**

Le Conseil Municipal a été convoqué le 23 novembre 2020 pour assister à la réunion qui s'est tenue en Mairie en présentiel et en visioconférence le vendredi 27 novembre à 18h00 sous la présidence de M. Philippe LEBRETON, Maire.

**Membres présents physiquement** : Mmes SIMON et TUCCI, MM. HERBRETEAU, LEBRETON, MORTIER et PREVOTEAUX.

**Membres présents en visioconférence** : Mmes BEAUDEUX, BOUCHEX-BELLOMIE, CHAUVET, MARTIN, SAINT-MAXIN, MM. AUPRÊTRE et SONET.

**Membres excusés** : Mme BROYER, M. DI PIRRO.

**Secrétaire de séance** : Mme TUCCI

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire par le Conseil, Mme TUCCI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### **1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2020**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le compte-rendu du conseil municipal du 12 novembre 2020.

### **2/ RAPPORT DE GESTION XDEMAT**

Par délibération du 30 mai 2016, le Conseil Municipal a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-XDEMAT créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme XMARCHES, XACTES, XPARAPH, XFLUCO, XCONVOC, XPOSTIT, ...

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de cette société.

Le Conseil municipal, après examen, décide d'approuver le rapport de gestion à l'unanimité.

### **3/ RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PRESTATIONS INTEGRÉES XDEMAT**

Par délibération du 30 mai 2016, le Conseil Municipal a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-XDEMAT créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme XMARCHES, XACTES, XPARAPH, XFLUCO, XCONVOC, XPOSTIT, ...

Le Conseil Municipal, après examen, décide à l'unanimité des présents :

- D'approuver le renouvellement de la convention de prestations intégrées entre la Collectivité et la Société SPL-XDEMAT, afin de continuer à bénéficier des outils de dématérialisation mis à la disposition de ses actionnaires.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

### **4/ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE FACILE ANIM'**

Madame SIMON informe le Conseil Municipal que l'achat des peintures pour la réalisation de la fresque dans le hall du 1<sup>er</sup> étage de la mairie a été réglé par FACILE ANIM' pour un montant de 258.70 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'octroyer, à l'unanimité des présents, une subvention exceptionnelle à FACIL ANIM' en remboursement de la facture.

### **5/ PACTE DE GOUVERNANCE ET DE CONFIANCE EPCI ARDENNE METROPOLE**

Après chaque renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, la loi d'engagement et proximité a rendu obligatoire d'inscrire à l'ordre du jour un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale. Ce projet a été approuvé lors du conseil communautaire du 27 octobre 2020. Suite à la présentation du pacte par Monsieur le Maire, suivie d'un débat, le conseil municipal l'a approuvé à l'unanimité des présents.

## **6/ COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS**

Madame TUCCI informe le conseil municipal du report des opérations de recensement de 2021 à 2022.

### *Commission des travaux*

- Monsieur PREVOTEAUX informe le conseil municipal que les guirlandes de Noël seront fixées prochainement par Monsieur DI PIRRO et lui-même. Les guirlandes des entrées du village seront posées par l'entreprise BOUYGUES.
- A la BCD, l'habillage des murs en plaques de plâtre est terminé et le carrelage sera bientôt posé.
- Les travaux d'enfouissement des réseaux et la rénovation de l'éclairage public rue de Chalandry par l'entreprise BOUYGUES, vont commencer à partir du 7 décembre 2020.
- Au réservoir incendie de la rue de Chalandry, la fuite a été détectée. L'entreprise SAPONE réalisera les travaux d'étanchéité.

### *Commission Site internet*

Monsieur HERBRETEAU nous informe de l'évolution de la mise en place des nouvelles adresses mail des élus (lesayvelles.fr).

## **7/ INFORMATIONS DU MAIRE**

- Des demandes de subvention sont en cours de réalisation concernant la création des terrains multisports et foot à 5.
- Monsieur LEBRETON informe le Conseil Municipal qu'à ce sujet une réunion a eu lieu avec Messieurs MARECHAL, NOLIN, et ROUSSEAU de l'US LES AYVELLES, M. BROUTEAU du district de football des Ardennes ainsi que Messieurs MORTIER, PREVOTEAUX et Mesdames SIMON et TUCCI afin de procéder à une mise au point des demandes de subvention concernant l'opération des terrains multisports et foot à 5.
- Travaux salle des Associations : Monsieur le Maire expose que deux fenêtres pourraient être ajoutées par rapport au projet initial. Le déplacement de l'espace cuisine est en réflexion.
- Une demande de subvention au titre de la DETR 2021 a été effectuée auprès de la Préfecture concernant la réhabilitation de la salle des Associations.

Le plan prévisionnel de financement se décompose comme suit :

- Etat DETR : 30 %
- Région : 20 %
- Région au titre de CLIMAXION : 66,31 % de 72 000 € valeur des travaux préconisés par ENERCOOP
- Commune : 40 %

## **8/ QUESTIONS DIVERSES**

- Fibre optique : en cas de difficulté de passage de la fibre, les travaux de la « chambre PBO (Point de Branchement Optique) située sur le domaine public à l'habitation incombent au propriétaire.
- Monsieur SONET demande à ce que les barrières de chantier, qui sont positionnées devant la friterie rue de Sedan, soient enlevées.
- A la sortie de la commune, au 63 rue de Sedan, il a été constaté une immobilisation prolongée de voitures, une GOLF et un SCENIC avec des objets multiples à l'intérieur. Une surveillance de ces véhicules a été suggérée.
- Madame CHAUVET demande s'il est nécessaire de déposer des paquets cadeaux au rond-point pour Noël. Souvent avec les intempéries hivernales, ils s'envolent et polluent.
- Monsieur AUPRETRE demande que le crochet au niveau de la barrière rue du Pâquis soit remis en place.
- Il a été constaté que la barrière située à l'entrée du chemin dit les 3 routes a été endommagée.
- Suite aux passages de convois exceptionnels, une barrière de l'ilot au passage piéton de l'école a disparu.

La séance est levée à 19 h 31.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Les membres du Conseil Municipal,